

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°09 du 05 juin 2002 - 3 pages

Cultures Légumières

ARTICHAUT

PUCERONS

COTES D'ARMOR

Les populations de pucerons verts sont toujours observées à des niveaux faibles.

Les populations de pucerons noirs sont globalement peu nombreuses ; cependant quelques colonies sont parfois observées sur les capitules.

Le parasitisme par les champignons entomophthorales (pucerons mycosés) et par les micro-hyménoptères (pucerons momifiés) reste faible compte tenu des effectifs réduits de pucerons.

Les prédateurs sont essentiellement représentés par quelques punaises anthocorides.

En général, il est inutile d'intervenir pour le moment, la régulation des faibles populations de pucerons devrait être assurée par le parasitisme et la prédation présente. Cependant, concernant les pucerons noirs, la situation est hétérogène suivant les parcelles. En cas de présence localisée, intervenez localement. Les traitements généralisés se justifient en cas de présence de pucerons sur l'ensemble de la parcelle. Préférez des produits à base de Pyrimicarbe (PRIMOR G à 0,75 kg/ha, ...) moins agressifs pour la faune auxiliaire et dont le délai d'emploi avant récolte est de 7 jours.

FINISTERE

Les populations de pucerons verts sont quasiment absentes.

La présence des populations de pucerons noirs est quasi générale dans toutes les parcelles, toutefois à des degrés très différents. Pour certaines parcelles, des colonies de pucerons noirs sont parfois localisées en foyer plus ou moins important.

Les populations de prédateurs (essentiellement des punaises prédatrices et des coccinelles) sont bien présentes sur les lieux infestés.

En général, il est inutile d'intervenir pour le moment, la régulation des faibles populations de pucerons devrait être assurée par le parasitisme et la prédation présente. Cependant, concernant les pucerons noirs, la situation est hétérogène suivant les parcelles. En cas de présence localisée, intervenez localement. Les traitements généralisés se justifient en cas de présence de pucerons sur l'ensemble de la parcelle. Préférez des produits à base de Pyrimicarbe (PRIMOR G à 0,75 kg/ha, ...) moins agressifs pour la faune auxiliaire et dont le délai d'emploi avant récolte est de 7 jours.

ILLE ET VILAINE

Les populations de pucerons verts sont toujours à des niveaux très faibles.

Les populations de pucerons noirs ont depuis la semaine dernière nettement augmenté sans cependant coloniser les capitules.

Le parasitisme est relatif au nombre de pucerons verts.

Les prédateurs sont représentés essentiellement par un nombre significatif de punaises anthocorides et également par quelques coccinelles.

Globalement, il est inutile d'intervenir pour le moment compte tenu des faibles populations de pucerons présentes. Cependant concernant les pucerons noirs, si la tendance à la hausse se confirme, il faudra envisager un traitement si possible local. Préférez des produits à base de Pyrimicarbe (PRIMOR G à 0,75 kg/ha, ...) moins agressifs pour la faune auxiliaire et dont le délai d'emploi avant récolte est de 7 jours.

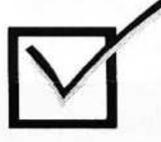
POMME DE TERRE

MILDIOU

COTES D'ARMOR

Globalement, les quelques foyers plus ou moins importants observés la semaine dernière dans quelques parcelles ont peu évolué. De nombreuses parcelles restent saines. Toutefois, on observe de nouvelles fructifications ainsi que de nouvelles taches par endroit.

D'après nos modèles épidémiologiques, les risques de contamination se sont intensifiés ces derniers jours. Les faibles températures actuelles sont peu favorables à un dévelop-



Prochain bulletin : 12 juin 2002



Pomme de terre :
Progression du mildiou. Maintenir la protection.

Artichaut :
Surveillez les pucerons noirs. Liste des produits autorisés.

Chou :
Baisse confirmée de l'activité de ponte des mouches.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : H. MARZIN
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

pement important du mildiou mais une prochaine amélioration en fin de semaine pourrait relancer l'évolution de la maladie.
MAINTENEZ LA PROTECTION.
Renouvelez les traitements en alternant les matières actives.
Respectez les délais d'emploi avant récolte.

FINISTERE

Les symptômes ont progressé pour l'ensemble des parcelles observées du département. Pour les parcelles cultivées sans bâche, les attaques restent globalement éparses. On observe partout de nouvelles fructifications et des nouvelles taches.
D'après nos modèles épidémiologiques, les risques de contamination sont toujours élevés ; la hausse des températures prévue pour la fin de semaine vont encore intensifier les contaminations.
MAINTENEZ LA PROTECTION.
Renouvelez les traitements en alternant les matières actives.
Respectez les délais d'emploi avant récolte.

ILLE ET VILAINE

Une majorité de parcelle est indemne de mildiou. Les symptômes sont peu visibles. Les fructifications sont globalement absentes.
La présence de doryphores est notée dans les secteurs de St Guinoux et St Père.
D'après nos modèles épidémiologiques, les risques de contamination se sont intensifiés ces derniers jours. Les faibles températures actuelles sont peu favorables à un développement important du mildiou mais une prochaine amélioration en fin de semaine pourrait relancer l'évolution de la maladie.
MAINTENEZ LA PROTECTION.
Renouvelez les traitements en alternant les matières actives.
Respectez les délais d'emploi avant récolte.

CHOU

MOUCHE DU CHOU

COTES D'ARMOR

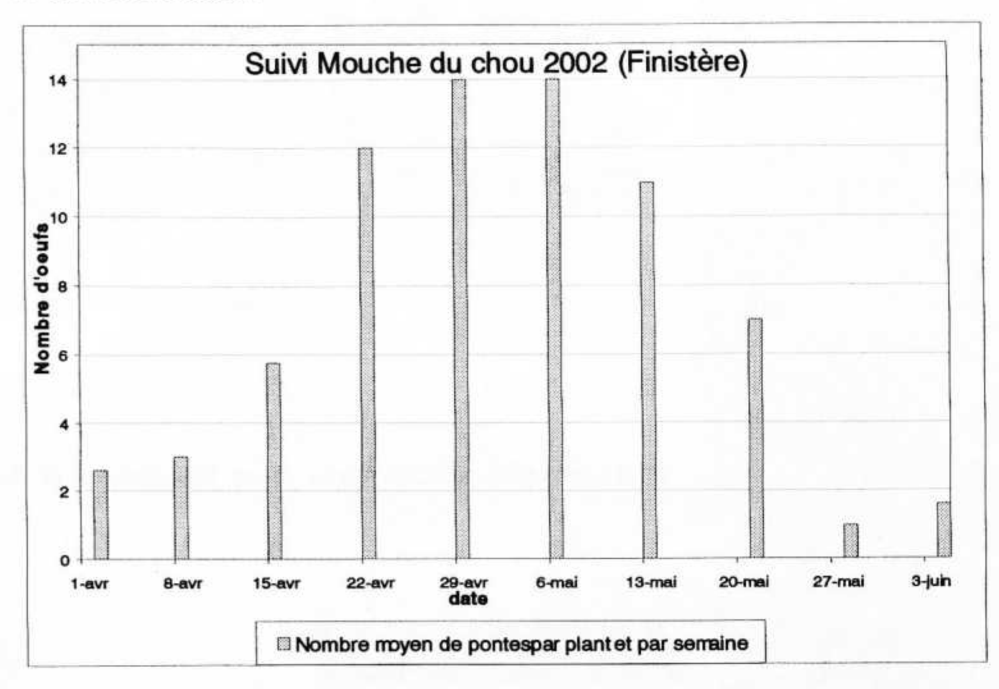
Pour les parcelles suivies en Côtes d'Armor, l'activité des mouches continue à diminuer, avec moins de 9 œufs en moyenne par pied. Quelques parcelles sont encore proches des seuils de traitement.
Observez les éventuelles pontes à la surface du sol aux pieds des plants et surtout la présence de larves dans les plants. Maintenir la protection en cas de présence de larves (suite aux pontes précédentes). Sinon, aucune intervention supplémentaire contre la mouche n'est nécessaire.

FINISTERE

La fin du premier pic d'activité de ponte des mouches du chou observé la semaine dernière se confirme cette semaine, on dénombre en moyenne moins de 2 œufs par pied. Plus aucune parcelle suivie ne dépasse les seuils de traitement. Par contre, en l'absence de protection durant les pontes des semaines précédentes, l'activité des larves peut être importante.
Observez la présence éventuelles de larves de mouche dans les plants. Prévoir une protection localisée des plants pour les plantations qui n'étaient pas protégées lors du pic de ponte les semaines passées (cf. graphique ci-dessous). Pour les autres parcelles, aucune protection n'est nécessaire.

ILLE ET VILAINE

L'activité de ponte des mouches est toujours faible, 5 œufs pondus en moyenne. Quelques parcelles sont tout de même proches des seuils de traitement.
Observez les éventuelles pontes à la surface du sol aux pieds des plants et surtout la présence de larves dans les plants. Maintenir la protection en cas de présence de larves (suite aux pontes précédentes). Sinon, aucune intervention supplémentaire contre la mouche n'est nécessaire.



PUCERONS - TEIGNES

COTES D'ARMOR - FINISTERE

Quelques colonies de pucerons cendrés sont observées. La présence reste toujours très limitée et la régulation par les prédateurs s'installent (de nombreuses syrphes adultes et de micro-hyménoptères parasitoïdes sont piégées).
Quelques vols de teigne des crucifères et les tous premiers vols de tenthrèdes de la rave sont observés pour le Finistère.
Aucune intervention n'est à prévoir pour le moment.

CULTURES BIOLOGIQUES

CHOU

MOUCHE DU CHOU

Les données d'observation sur l'activité des mouches du chou (ci-contre) sont également valables pour la rubrique Cultures Biologiques. Pour les préconisations voir ci-dessous.

COTES D'ARMOR - FINISTERE - ILLE ET VILAINE

Le bâchage des plantations contre la mouche du chou n'est plus nécessaire pour le moment.

PUCERONS - TEIGNES

COTES D'ARMOR - FINISTERE

Quelques colonies de pucerons cendrés sont observées. La présence reste très limitée. Les prédateurs s'installent, on observe de nombreuses syrphes adultes et des micro-hyménoptères parasitoïdes.
Quelques vols de teigne des crucifères et les tous premiers vols de tenthrèdes de la rave sont observés pour le Finistère.
Aucune intervention n'est à prévoir pour le moment.

ARTICHAUT

PUCERONS

COTES D'ARMOR-FINISTERE

Globalement, l'ensemble des populations de pucerons reste à des niveaux faibles. Les populations de pucerons verts sont quasiment absentes. Des colonies de pucerons noirs sont parfois localisées en foyer. Les fortes averses de ces derniers jours ont parfois permis de réduire l'impact des pucerons noirs. Les principaux prédateurs observés restent les larves de syrphe et les punaises prédatrices.
Observez la présence des pucerons noirs. Prévoir des traitements localisés éventuellement en cas d'extension des foyers.

POMME DE TERRE

MILDIOU

COTES D'ARMOR-FINISTERE-ILLE ET VILAINE

Les symptômes observés évoluent peu mais les risques de développement de la maladie augmentent (contaminations importantes en cours).
Réalisez des traitements préventifs à base de cuivre pour toutes les parcelles en végétation. Préférez des traitements précoces et réguliers à faible apport de cuivre en l'absence de symptômes que des traitements tardifs. Respectez la limite maximale de 8 kg de cuivre par ha et par an.

Spécialités autorisées en traitement des parties aériennes de l'artichaut contre les pucerons - mai 2002

Composition	Spécialité	Dose	Délai emploi avant récolte (1)
Acéphate	ORTHENE 50	1.5 kg/ha	14 jours
Dichlorvos	APHITOX	2 l/ha	ND
	NOGOS 50 EC	2 l/ha	ND
Endosulfan	ROCKY	1.75 l/ha	15 jours
	TECHN'UFAN	1.75 l/ha	15 jours
	THIODAN 35 CE	1.75 l/ha	15 jours
	THIONEX	1.75 l/ha	15 jours
Ethiophencarbe	CRONETON J	1 l/ha	7 jours
Heptenophos	HOSTAQUICKCE	0.7 l/ha	3 jours
Methomyl	METHOMEX 20 MF	1.5 l/ha	7 jours
	BUDGET METHOMYL SL	1.5 l/ha	7 jours
	LANNATE 20 L	1.5 l/ha	7 jours
Ométhoate	FOLIMATE	2.5 l/ha	14 jours
Pyrimicarbe	BUDGET PYRIMICARBE	0.75 kg/ha	7 jours
	JUDO	0.75 kg/ha	7 jours
	PIRIMEX 50% WG	0.75 kg/ha	7 jours
	PIRIMOR G	0.75 kg/ha	7 jours
	RAPID	7.5 l/ha	7 jours
	PICADOR G	0.75 kg/ha	7 jours
	SANAFORCE	0.75 kg/ha	7 jours
Roténone	BASF HJ INSECTICIDE POUDRE C *	25 kg/ha	ND
	CUBEROL POUDRAGE *	25 kg/ha	ND
	CUBEROL PULVERISATION *	0.5 kg/hl	ND
	CUBEROL PULVERISATION V *	5 kg/ha	ND
	CUBEROL V *	25 kg/ha	ND
	KB INSECTICIDE VEGETAL POUDRAGE *	25 kg/ha	ND
Deltaméthrine + heptenophos	DECIS QUICK	0.5 l/ha	15 jours
Deltaméthrine + pyrimicarbe	BEST	1.5 l/ha	7 jours
	BEST MICRO	0.5 kg/ha	7 jours
	STATUS	1.5 l/ha	7 jours
	XERIS	0.5 kg/ha	7 jours
Lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	KARATE K	1.5 l/ha	15 jours
	OKAPI GF	0.45 kg/ha	15 jours
	OPEN	1.5 l/ha	15 jours

* Produits également autorisés en agriculture biologique
(1) Lorsque le délai d'emploi n'est pas renseigné (ND), le produit ne doit pas être appliqué près de la récolte, sans qu'il soit possible actuellement de fixer ce délai. En aucun cas, ce délai ne peut être inférieur à 3 jours.

Spécialités autorisées en traitement des parties aériennes de l'Artichaut contre le Mildiou des composées - mai 2002

Composition	Spécialité	Dose	Délai avant récolte
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre 50%	UMUCUVRE MICRONISE *	5 kg/ha	ND
Cuivre de l'oxyde cuivreux 75%	NORDOX SUPER 75 *	3.33 kg/ha	ND
Cuivre du sulfate 20%	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K *	12.5 kg/ha	ND
20%	BOUILLIE BORDELAISE NC 20 K *	12.5 kg/ha	ND
20%	LC BOUILLIE BORDELAISE *	12.5 kg/ha	ND
20%	BOUILLIE BORDELAISE SOVILO *	12.5 kg/ha	ND
Mancozèbe 80%	ADDAX	2 kg/ha	21 jours
75%	ADDAX DG	2.1 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE DG	2.1 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE DG JARDIN	2.1 kg/ha	21 jours
70%	DITHANE FLASH	2.3 kg/ha	21 jours
455g/l	DITHANE FLO	3.5 l/ha	21 jours
75%	DITHANE JARDIN	2.1 kg/ha	21 jours
455g/l	DITHANE LF	3.5 l/ha	21 jours
430g/l	DITHANE LFT	3.75 l/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45	2 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45 QUINO	2 kg/ha	21 jours
72%	DITHANE M 45 BLUE	2.3 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE M 45 JARDIN	2 kg/ha	21 jours
75%	DITHANE NEOTECH	2.1 kg/ha	21 jours
80%	DITHANE SH	2 kg/ha	21 jours
70%	DITHANE STAR	2.3 kg/ha	21 jours
80%	KAVEA	2 kg/ha	21 jours
75%	KAVEA DG	2.1 kg/ha	21 jours
80%	MILCOZEBE	2 kg/ha	21 jours
80%	MILCOZEBE JARDIN	2 kg/ha	21 jours
70%	SANDOZEBE	2.28 kg/ha	21 jours
75%	SANDOZEBE DG	2.1 kg/ha	21 jours
70%	SANDOZEBE PEPITE	2.28 kg/ha	21 jours
80%	SPOUTNIK 80	2 kg/ha	21 jours
70%	VACOR	2.3 kg/ha	21 jours
70%	VACOR JARDIN	2.3 kg/ha	21 jours
Cymoxanil (4%) et **mancozèbe** (46.5%)	FULVAX PLUS (1)	2 kg/ha	80 jours
	MISTEL (1)	2 kg/ha	80 jours
	REMILTINE (1)	2 kg/ha	80 jours
	REMILTINE S (1)	2 kg/ha	80 jours
Mancozèbe (60%) et **myclobutanil** (2.25%)	DITHANE DUO	2.7 kg/ha	21 jours
	DITHANE DUO PRO	2.7 kg/ha	21 jours
	GANA	2.7 kg/ha	21 jours
	GANA JARDIN	2.7 kg/ha	21 jours
	SYSTHANE COMBI	2.65 kg/ha	21 jours
Mancozèbe (26%) et **phosetyl-aluminium** (44%)	RHODAX	2.5 kg/ha	30 jours (dernière application avant le stade capitule, 2 applications maximum)
Cymoxanil (3.2%), **mancozèbe** (56%) et **oxadixyl** (8%)	PULSAN (1)	2 kg/ha	80 jours
	PULSAN PEPITE (1)	2 kg/ha	80 jours

* Produits également autorisés en agriculture biologique
ND : Non déterminé
(1) Produits encore autorisés pour la campagne en cours. Un retrait est prévu prochainement, nous vous informerons des conditions de ce retrait.

Spécialités autorisées (en agriculture conventionnelle et biologique) en traitement des parties aériennes de l'Artichaut contre la Graisse de l'Artichaut - mai 2002

Composition	Spécialité	Dose	Délai avant récolte
Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 50%	AIGUAL	5 kg/ha	ND
	CARAVELLE	5 kg/ha	ND
	COSTO	5 kg/ha	ND
	KOCIDE 101 PM	5 kg/ha	ND
	KOCIDE 50 WP	5 kg/ha	ND
Cuivre de l'oxychlorure de cuivre 50%	UMUCUVRE MICRONISE	5 kg/ha	ND
Cuivre de l'oxyde cuivreux 75%	NORDOX SUPER 75	3.33 kg/ha	ND
Cuivre du sulfate 20%	BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K	12.5 kg/ha	ND
20%	BOUILLIE BORDELAISE NC 20 K	12.5 kg/ha	ND
20%	LC BOUILLIE BORDELAISE	12.5 kg/ha	ND
20%	BOUILLIE BORDELAISE SOVILO	12.5 kg/ha	ND

ND : Non déterminé

Spécialités autorisées en traitement des parties aériennes de l'Artichaut contre Ascochyta hortorum - mai 2002

Composition	Spécialité	Dose	Délai d'emploi avant récolte
Cymoxanil (4%) et **mancozèbe** (46.5%)	FULVAX PLUS (1)	2,5 kg/ha	80 jours
	MISTEL (1)	2,5 kg/ha	80 jours
	REMILTINE (1)	2,5 kg/ha	80 jours
	REMILTINE S (1)	2,5 kg/ha	80 jours
Mancozèbe (26%) et **phosetyl- aluminium** (44%)	RHODAX	2,5 kg/ha	30 jours (dernière application avant le stade capitule, 2 applications maximum)

(1) Produits encore autorisés pour la campagne en cours. Un retrait est prévu prochainement, nous vous informerons des conditions de ce retrait.